

## COMMUNIQUE DE PRESSE

13 octobre 2020

### **Les annonces de Gérard DARMANIN pour améliorer le quotidien de ceux qui nous protègent**

Gérald DARMANIN, ministre de l'Intérieur, a réuni ce jour les 10 organisations syndicales représentatives des personnels de la Police Nationale.

Le ministre de l'Intérieur a d'abord réaffirmé tout le soutien du Président de la République, du Premier ministre et de l'ensemble du Gouvernement aux forces de l'ordre, frappées ces derniers jours par les attaques de deux policiers à Herblay et celle contre le commissariat de Champigny-sur-Marne. La réunion que tiendra ce jeudi le Président de la République sera d'ailleurs l'occasion d'évoquer la question de la protection des policiers.

Le ministre a rappelé les trois priorités de l'action du ministère de l'Intérieur : la lutte contre les stupéfiants, les violences conjugales, sexuelles et sexistes et les séparatismes. Dans la foulée de la conférence de presse tenue le matin-même, il a explicité sa méthode qui est celle d'une politique du résultat et non du chiffre.

Le ministre a également détaillé les moyens exceptionnels d'ores et déjà obtenus par le ministère de l'Intérieur dans le cadre du budget 2021 et de *France Relance* pour améliorer le quotidien de ceux qui nous protègent, avec **une augmentation historique du budget de la police de 325 millions d'euros**. Parmi les évolutions significatives :

- **Hausse du budget en matériel et équipement** de 15 millions d'euros (+13%);
- **Hausse du budget automobile** de 125 millions d'euros **(+230%)**, permettant le renouvellement d'un véhicule sur quatre ;
- **Hausse de l'action sociale ministérielle** de 10 millions d'euros (+18%) ;
- **Hausse du budget immobilier** de 12 millions d'euros (+10%), avant même les résultats de l'appel à projet France Relance pour lequel la police candidate à hauteur de 740 millions d'euros ;
- **De nouveaux équipements numériques**, avec notamment la généralisation des caméras-piétons au 1<sup>er</sup> juillet 2021.

Cette augmentation des moyens va accompagner **une augmentation des effectifs de 1500 policiers l'an prochain**, conformément à l'engagement du Président de la République de 10 000 créations dans les forces de sécurité sur le quinquennat.

Le ministre a par ailleurs fait **plusieurs annonces fortes autour de dispositifs visant à récompenser le mérite des policiers et permettre à la police d'assurer plus efficacement ses missions** :

- **Un geste inédit pour les 22 000 « nuiteux »**, c'est-à-dire les policiers qui travaillent la nuit (20 millions d'euros) avec notamment une prime dédiée annoncée par le Président de la République portée à 15 millions d'euros, contre 10 millions d'euros initialement envisagés ;
- **Une réforme des voies d'avancement des gardiens de la paix** (25 millions d'euros) permettant un avancement semi-automatique au grade de brigadier après 25 ans de service et un plan de valorisation inédit de la filière investigation (avancement accéléré,

revalorisation de la prime OPJ à hauteur de 20%, augmentation du nombre de formateurs);

- **L'harmonisation des conditions de compensation des astreintes** entre personnels du ministère (2 millions d'euros);
- **La poursuite de l'indemnisation des heures supplémentaires et leur revalorisation de 6% en 2021** (passage de 12,47 euros à 13,25 euros);
- **L'engagement de la réforme du statut des personnels de la police technique et scientifique** (3 millions d'euros) au regard de l'évolution de leurs missions.

Au-delà des moyens, **des décisions en matière d'organisation ont été prises pour changer le quotidien des policiers**, qu'il s'agisse de la généralisation du recours à des personnels administratifs pour les fonctions d'accueil dans les commissariats, de l'allègement de la charge des policiers pour le traitement des personnes en état d'ivresse, de l'externalisation de certaines missions aujourd'hui confiées à des policiers dans les centres de rétention administrative (CRA) ou encore de la fin progressive du recueil des procurations en commissariat.

**Des mesures symboliques importantes pour les agents ont également été annoncées**, comme le changement de dénomination des adjoints de sécurité (ADS) en policiers-adjoints ou encore la possibilité pour les personnels administratifs et techniques de bénéficier d'une mention de leur univers professionnel sur leur carte professionnelle. Il a par ailleurs indiqué qu'il ferait part au Président de la République du déséquilibre constaté dans les décorations.

Le ministre a également annoncé **le lancement de nouveaux chantiers structurants** :

- **Un grand chantier relatif à l'encadrement**, considérant que la police devait faire sa « révolution managériale » ;
- **La création de l'Académie de Police** pour porter un effort inédit en matière de formation des policiers et conformément à l'engagement du Président de la République ;
- **Des possibilités renforcées de progression de carrière pour les personnels administratifs et techniques** ;
- La candidature du ministère de l'Intérieur pour **préfigurer l'expérimentation gouvernementale sur la protection sociale complémentaire** l'an prochain et **la relance du projet de gratuité des transports pour les forces de l'ordre** ;
- **La transparence sur l'affectation des effectifs de sécurité publique**, avec une mission dédiée à clarifier les modalités d'affectation dans les territoires.

Le ministre a également indiqué qu'il réunirait **de nouveau les organisations syndicales en novembre pour leur présenter le livre-blanc sur la sécurité intérieure** avant que celui-ci ne soit rendu public à la mi-novembre.